

Alphonse Malevé

Auteur(s) : Malevé, Alphonse

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les mots clés

[affaire Dreyfus](#), [Belgique](#)

Relations

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

Malevé, Alphonse, Alphonse Malevé, 1898-02-01

Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/889>

Présentation

GenreCorrespondance

Date d'envoi[1898-02-01](#)

AdresseIxelles, 33, rue Keyenveld

Description & Analyse

DescriptionLettre de soutien de la part du "président de la fédération nationale belge de sociétés d'anciens militaires de tous grades"

Information générales

Langue[Français](#)

CoteBEL 1898_02_01-02

Éléments codicologiques Photocopie de la lettre originale manuscrite, sans enveloppe, une page

SourceCentre d'étude sur Zola et le naturalisme

Informations éditoriales

Éditeur de la ficheCentre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).
Mentions légales

- Fiche : Centre d'Études sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Image : Document reproduit avec l'aimable autorisation des ayants droit d'Émile Zola. Toute reproduction du document est interdite sans autorisation des ayants droit. Les demandes peuvent se faire à l'aide du formulaire de contact.

Contributeur(s) Pagès, Alain

Notice créée par [Richard Walter](#) Notice créée le 03/10/2017 Dernière modification le 21/08/2020

ALPHONSE MALEVÉ
AVOCAT
IXELLES

33, rue Keyenveld.
Consultations : de 5 à 6 heures.

Monsieur Zola, Écrivain
Paris

COLLECTION
J Emile-Zola
Reproduction Interdite

Le souligne, sans prendre parti dans des débats auxquels il entend rester étranger, mais se plaçant au seul point de vue des principes d'humanité, de vérité et de justice, assure M. Emile Zola de son admiration pour sa noble et courageuse attitude.

A. Maleve
1 fevr. 98

Résident de la fédération nationale belge
de sociétés d'Anciens Militaires de tous grades
du Royaume -

BEL 1898 - 02-01-02

01.02.98

Simple remarque : la loi dit expressément que le juge a le droit d'interroger les témoins.

Le droit d'interrogation implique naturellement le droit d'écocation.

Comment, en effet, interroger un témoin si le droit d'écocation n'existe pas ?

Or, on dit que des témoins défaillent "par ordre".

Ne se trouvera-t-il pas, parmi les 12 juges, un seul citoyen réellement libre pour ^{énergiquement} protester contre cette défense de comparaître et pour taiger que tous les témoins soient mis en demeure de comparaître ?

Et, si satisfaction ne lui est pas donnée, ce citoyen libre ne peut-il déclarer qu'il refuse de juger un homme qui on a mis dans l'impossibilité matérielle de présenter tous ses moyens de défense ? J'accord ?